



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/11/2022
Reçu en préfecture le 13/11/2022
Publié le 
ID : 018-200000933-20221107-2022_11_076-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 25 octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 7 novembre 2022 Délibération n° 2022-11-076

Autorisation à solliciter la subvention Projet Artistique et Culturel de Territoire pour 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Olivier JACQUINOT a donné pouvoir Mme Cécile ABDELLALI,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT et M. Joël COULON.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN.

La subvention allouée par la Région peut s'élever à 38% du budget artistique total de la saison culturelle. La subvention est versée à la Communauté de communes qui se charge ensuite de la redistribuer à ses partenaires (communes ou associations).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture du 18 octobre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

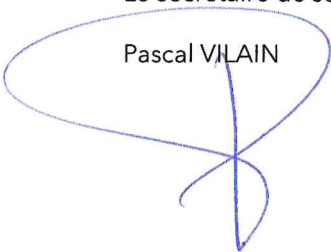
Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention au titre du PACT pour la saison culturelle 2023.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal VILAIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/11/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.
